

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

AAOI N° :17/CPMP-MHUAT/2022

**Construction de l'Ambassade de la République Islamique de Mauritanie à
Bamako(Mali)**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le site du département www.warmp.mr.
 2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres N-°17/CPMP-MHUAT/2022.
 3. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de réaliser les travaux de construction de l'Ambassade de la République Islamique de Mauritanie à Bamako et l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés les travaux de construction de la Chancellerie et Résidence de l'Ambassade de la République Islamique de Mauritanie à Bamako dans un délai ne dépassant pas **12mois**.
 4. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de construction de la Chancellerie et Résidence de l'Ambassade de la République Islamique de Mauritanie à Bamako;
 5. Le présent appel d'offres est un appel d'offres international ouvert en un seul lot ;
- Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Ambassade de Mauritanie à Bamako, la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble R+9 route soukouk 5ème étage, à Nouakchott, ou par une lettre adressée à l'E-mail suivant : **cmdhuat@gmail.com**, a et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables ;
 7. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAOI comme suit :

Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen, certifié par un expert-comptable agréé, durant les trois dernières années, d'un montant équivalent à : **70 000 000 MRU Ou son équivalent en monnaies librement convertibles**. En cas de groupement, le chef de file doit répondre à 70 % de ce critère et chaque membre 30%.

- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) projets de nature, de complexité technique et financière similaires en volume et **en nature durant les trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021)**. Les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic ne seront pas prises en considération. Ces attestations doivent être accompagnées des pages de garde des contrats et/ou PV de réception.

Les marches similaires à considérer doivent être exécutés dans le Mali ou l'un des pays de la CEDEAO.

En cas de groupement, le chef de file doit répondre à 50 % au moins de ce critère.

- Disposer du personnel et du matériel nécessaires pour l'exécution des travaux (voir critères de qualification)
- Fournir une attestation bancaire justifiant que le candidat dispose d'une capacité d'autofinancement pour ce marché de **30 000 000 MRU Ou son équivalent en monnaies librement convertibles.**
- Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :
 - Les entreprises qui ont eu des projets résiliés avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) durant les trois dernières années
 - Les entreprises qui ont eu des projets avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) accusant un retard de plus de 25% du délai contractuel le jour de l'ouverture ;
 - Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature, le jour de publication du présent avis, ou d'exécution avec le département dépassant le nombre de deux marchés

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : soit l'Ambassade de Mauritanie à Bamako à l'adresse ci-dessous, ou la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble du Gouvernement, Immeuble R+9 route soukoug 5ème étage, à Nouakchott, contre un paiement non remboursable de **50 000** ouguiyas (MRU) ou son équivalent, versé au trésor public de Mauritanie ou à l'Ambassade de Mauritanie à Bamako, le document d'appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisi.

9. Les offres devront être rédigées en langue **française** et devront être déposées à l'adresse suivante : **Ambassade de la République Islamique de Mauritanie en République du Mali,**

Tél : 20 21 48 15 / Faxe : 20 21 49 08, rue : 218 Porte 667 BP : 135, Hippodrome Bamako-Mali, e-mail : ambasrimbko@yahoo.fr, au plus tard le mardi 27 septembre 2022 À 13 heure local de Bamako. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, **le mardi 27 septembre 2022 À 13 heures 10 min** heure local de Bamako, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, au même lieu de dépôt.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au modèle figurés dans les formulaires de qualification , d'un montant de **2 000 000 MRU** ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible valables 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, délivrée ou certifiée par une banque primaire installée ou agréée en Mauritanie.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Signature :

Le Secrétaire Général